

Paris, le 18 septembre 2026

Communiqué de presse

8 500 experts-comptables réunis à Paris pour préparer l'avenir

Avec 8 500 participants réunis du 16 au 18 septembre à Paris Expo, le 81^e congrès de l'Ordre des experts-comptables a confirmé la mobilisation exceptionnelle de la profession face aux transformations qui redessinent son avenir. Facturation électronique, IA, maîtrise de la donnée, cybersécurité, transformation des cabinets et recrutement ont rythmé trois jours de débats et de travaux. Marqué également par la présence de plusieurs membres du Gouvernement et la signature de nouveaux partenariats, ce congrès aura permis de franchir une nouvelle étape.

Une mobilisation exceptionnelle de la profession

Pendant trois jours, 8 500 participants se sont retrouvés à Paris Expo pour échanger, débattre et travailler collectivement sur les mutations qui transforment profondément la profession d'expert-comptable et les 3,5 millions d'entreprises qu'elle accompagne.

Derrière les évolutions technologiques se jouent désormais des transformations beaucoup plus profondes : celles des métiers, des compétences, de l'organisation des cabinets et, plus largement, de la place de l'expert-comptable auprès des entreprises.

Facturation électronique : des premiers résultats « au-delà des attentes »

Quinze jours après l'entrée en vigueur de la réforme, la facturation électronique a naturellement occupé une place centrale dans les échanges.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics David Amiel, présent le premier jour, a dévoilé les premiers chiffres de son déploiement : 70 % des entreprises déclarantes à la TVA ont déjà désigné leur solution de réception et 5 millions de factures ont déjà été échangées, représentant plus de 15 milliards d'euros. Des résultats que le ministre a lui-même qualifiés d'au-delà des attentes, alors qu'ils n'étaient initialement attendus que pour la fin du mois d'octobre.

Une dynamique qui conforte la mobilisation engagée depuis plusieurs années par l'Ordre et les experts-comptables pour préparer les entreprises à cette réforme structurante. Pour l'Ordre, la réussite de la réforme passe précisément par cet accompagnement de proximité.

Un dialogue renforcé avec les pouvoirs publics

La présence au congrès de David Amiel et de Serge Papin, Ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, ainsi que l'intervention à distance de Roland Lescure, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, témoignent également de la place occupée par la profession dans le dialogue avec les pouvoirs publics.

“La révolution technologique, ce n'est pas une révolution inhumaine, c'est une révolution qui doit rendre notre travail plus efficace, y compris dans les cabinets comptables. Mais on ne remplacera jamais un conseil, d'autant plus que les experts-comptables sont présents sur tous les territoires.” a déclaré Roland Lescure.

Ces échanges ont permis de rappeler le rôle particulier des experts-comptables : présents quotidiennement auprès des entreprises et particulièrement des TPE-PME, ils constituent un relais essentiel entre les politiques publiques et leur mise en œuvre concrète sur le terrain.

Convention avec France Travail Pro : agir concrètement sur l'enjeu du recrutement

Ce congrès a également été marqué par la signature de plusieurs partenariats destinés à apporter des réponses concrètes aux enjeux auxquels sont confrontés les cabinets. Parmi eux, le partenariat conclu avec France Travail Pro doit permettre d'accélérer sur le recrutement, défi majeur de la profession.

Dans un contexte de transformation des métiers et d'évolution des compétences recherchées par les cabinets, ce partenariat doit permettre de renforcer les passerelles avec France Travail Pro et de mieux répondre aux besoins de recrutement de la profession.

« Ce congrès nous a permis de travailler concrètement sur tous les chantiers qui sont devant nous. La facturation électronique est désormais une réalité bien engagée. L'intelligence artificielle, la donnée, la cybersécurité et la transformation de nos modèles ne sont plus des sujets prospectifs : ils sont déjà au cœur de nos cabinets. Notre responsabilité, au Conseil national, est d'accompagner tous les cabinets, quels que soient leur taille, leur territoire ou leur mode d'exercice, pour réussir cette transformation. », déclare Damien Charrier, président du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 190 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable.

Contact presse

Julienne BOURDET, Agence Format : julienne.bourdet@agenceformat.com / 06 09 88 97 70